

NATURALISATION ET INTÉGRATION

Améliorer l'accès des apatrides à la naturalisation et à l'intégration

[Quel est le problème?](#)

[Que puis-je faire en tant que praticien de première ligne pour les réfugiés?](#)

[Que faut-il changer au niveau politique?](#)

[Plus d'informations contextuelles sur le problème et ressources supplémentaires](#)

QUEL EST LE PROBLÈME?

Ne pas résoudre le problème de l'apatridie dans les contextes de la détermination de l'accueil des réfugiés et du statut de réfugié peut **mettre des personnes en danger** et entraîner de **graves violations des droits de l'homme**:

- **Violation des normes relatives aux conditions d'accueil**: Les réfugiés apatrides sont parfois tenus de rester dans des centres d'accueil pendant des périodes prolongées en raison de l'incertitude concernant leur nationalité et, dans certains cas, sont détenus ou subissent des restrictions illégales à la liberté de circulation, qui enfreignent les normes de la [Directive sur les conditions d'accueil](#) ainsi que d'autres lois.
- **Refoulement**: Les réfugiés apatrides originaires de pays comme l'Irak, la Syrie ou l'Éthiopie, dont l'apatridie n'est pas prise en compte dans les procédures de détermination du statut de réfugié, peuvent, à la fin d'un conflit armé, être contraints de retourner dans leur ancien pays de résidence (s'ils sont acceptés) pour y subir de graves discriminations et/ou persécutions.
- **Rétention administrative illégale dans le contexte du retour**: Les réfugiés dont l'apatridie n'a pas été résolue et qui se voient refuser la protection internationale sont parfois [détenus](#) illégalement pendant des périodes prolongées et répétées, tandis que les États tentent en vain de les renvoyer dans un pays qui ne les reconnaît pas comme citoyens.
- **Enfants privés de leurs droits**: les enfants dont les parents ne sont pas reconnus comme apatrides peuvent naître apatrides et [se voir refuser le droit à une nationalité](#), ce qui les fait souffrir à bien des égards et les expose au risque de vivre dans la pauvreté et l'instabilité pendant de longues périodes.

QUE PUIS-JE FAIRE EN TANT QUE PRATICIEN DE PREMIÈRE LIGNE POUR LES RÉFUGIÉS?

Les 4 R: Reconnaître, recenser, référer et se renseigner!

1. Reconnaître l'apatridie

Ne considérez pas que tout le monde a une nationalité ou que tous les apatrides savent qu'ils sont apatrides. Soyez conscient du fait que certaines personnes pensent que le

Le concept de « nationalité » correspond à leur origine ethnique ou à leur groupe communautaire, plutôt qu'à leur citoyenneté. Lors de la détermination du statut de réfugié, vérifiez si la possibilité d'apatridie a été prise en compte de manière adéquate dans les [procédures de sélection](#), ou si les premiers signes d'apatridie ont été recensés, et approfondissez la question si nécessaire. Par exemple:

- Est-ce que les autorités d'un pays le considèrent comme un citoyen?
- Le demandeur dispose-t-il d'une preuve qu'il est considéré comme un citoyen d'un pays quelconque, par exemple un certificat de citoyenneté ou un passeport? Si non, pourquoi? Pourrait-il obtenir une telle preuve?
- Le demandeur fait-il partie d'un groupe que le gouvernement de son pays d'origine ne reconnaît pas comme citoyens, comme par exemple les [Kurdes de Syrie](#) ou [d'Irak, Rohingya du Myanmar](#) ou [peuples des bidons du Koweït](#)?
- Le demandeur est-il originaire d'un territoire qui n'est pas reconnu par tous les pays comme un État et/ou où la reconnaissance de l'indépendance n'implique pas la pleine souveraineté ou la nationalité effective de cet État, par exemple la [Palestine](#) ou le [Sahara occidental](#)?
- Est-ce que la personne déclare ne pas avoir de citoyenneté?

D'autres questions sont disponibles ici: [Identifier l'apatridie: Questions de sélection](#)

2. Recenser l'apatridie/le risque d'apatridie

Dans le contexte de l'accueil, si vous identifiez le (risque d') apatridie d'une personne ou si la personne affirme ne pas avoir de citoyenneté, consignez cette information vitale sur tout document relatif à cette personne. Si un formulaire ne comporte pas de champs vous permettant de recenser avec précision le cas d'apatridie ou risque d'apatridie, notez-le quelque part sur le formulaire, de manière à ce qu'il y ait un relevé. Assurez-vous d'en informer la personne et que cela pourrait être important pour elle à l'avenir. Conservez également des copies de tous les documents pertinents dans votre dossier. Il serait également utile de demander à votre organisation d'inclure des moyens de recenser avec précision (le risque de) l'apatridie sur tous les formulaires pertinents.

Dans le contexte de la détermination du statut de réfugié, il faut déterminer si le demandeur est apatride. S'il est apatride, cela doit être clairement consigné dans tous les documents pertinents, afin qu'en obtenant le statut de réfugié, son apatridie soit reconnue et qu'il ne risque pas un renvoi ultérieur, même si la plupart des réfugiés peuvent rentrer chez eux. Les personnes identifiées comme apatrides ou à risque d'apatridie au cours du processus de sélection, de l'accueil ou de la détermination du statut de réfugié doivent être référées aux autorités compétentes afin de procéder à une détermination complète pour savoir si la personne est apatride et d'offrir une protection adéquate (si une procédure est disponible). La détermination de l'apatridie doit être menée soit parallèlement à l'examen de la demande de statut de réfugié, soit à la suite de cet examen, dans le plein respect du principe de confidentialité. Si cette personne est apatride mais n'est pas un réfugié, cela devrait conduire à l'octroi d'un permis de séjour fondé sur l'apatridie. Consultez notre [index sur l'apatridie](#) pour plus d'informations sur la détermination de l'apatridie dans votre pays.

3. Référer les gens vers des conseils d'experts, du soutien et des informations

Identifiez les organisations spécialisées dans l'apatridie et la nationalité dans votre pays de travail et voyez si elles peuvent être utiles. Certains de [nos membres](#) pourraient être en mesure d'aider. Téléchargez et utilisez notre [guide/poster](#) (guide/affiche) pour les intervenants auprès des réfugiés et notre [short guide](#) (mini-guide) pour les réfugiés et les demandeurs d'asile. Dans certains cas, déterminer si une personne est apatride nécessite des connaissances spécialisées qui ne sont pas disponibles dans le domaine public, et un expert doit être chargé de préparer un rapport confirmant si la personne est apatride.

4. Se renseigner sur la détermination de l'apatridie.

Vous trouverez de plus amples informations ci-dessous, ainsi que sur nos sites web (liens ci-dessous).

- Regardez notre webinaire [L'Europe prend-elle du retard en matière de détermination et de protection de l'apatridie?](#)
- Pour en savoir plus sur l'identification de l'apatridie cliquez ici:
- [Guide pratique de l'EASO \(EUAA\) sur l'enregistrement : Dépôt des demandes de protection internationale](#) (voir pp.39-42 « Statelessness »)
- [Outil du HCR pour l'identification et la protection des apatrides en rétention administrative](#)
- Forum réfugiés: [Guide pour l'identification, le soutien et l'orientation des personnes en risque d'apatridie en France](#)
- Pour en savoir plus sur la détermination de l'apatridie, cliquez ici:
- [Détermination de l'apatridie et protection en Europe](#)
- Guide du HCR sur la protection des apatrides
- Notre [index sur l'apatridie](#)

QUE FAUT-IL CHANGER AU NIVEAU POLITIQUE?

- Les agences qui fournissent une aide à l'accueil des demandeurs d'asile devraient recevoir au moins **une formation de base sur l'apatridie et la nationalité** et savoir où orienter les personnes pour obtenir des conseils d'experts.
- **Les demandeurs d'asile devraient recevoir des informations** sur les problèmes d'apatridie et de nationalité et où trouver des informations supplémentaires et de l'aide pour défendre leurs droits, y compris des conseils juridiques gratuits.
- Il devrait y avoir des **procédures normalisées pour l'identification et l'évaluation de l'apatridie dans les contextes d'accueil des réfugiés et de détermination du statut**, et des procédures de détermination du statut d'apatride devraient être mises en place pour accorder une protection fondée sur l'apatridie.
- Les États **devraient établir une procédure de détermination du statut d'apatride dans la loi menant à un statut d'apatridie dédié**, conformément aux bonnes pratiques et aux normes internationales, avec des mécanismes de renvoi clairs pour garantir que l'apatridie est déterminée à un moment approprié durant la procédure de protection internationale.
- **Une formation doit être dispensée aux avocats et aux fonctionnaires** chargés de prendre des décisions sur les demandes de protection internationale, de nationalité et de rétention administrative d'immigrants.

- Les gouvernements devraient **financer de manière adéquate la préparation des informations sur le pays d'origine (COI)** par des experts et contenant des informations spécifiques sur l'apatridie.

PLUS D'INFORMATIONS CONTEXTUELLES SUR LE PROBLÈME ET RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

Quelles autorités devraient déterminer l'apatridie? L'apatridie peut être déterminée par le biais d'une procédure de détermination du statut d'apatride (SDP) ou dans le cadre d'une procédure de détermination du statut de réfugié. Le risque d'apatridie doit être identifié lors de l'enregistrement, mais déterminé plus tard, avec une assistance juridique et d'autres garanties. Les mêmes principes devraient s'appliquer à toutes les procédures de détermination, et il devrait y avoir des liens et des mécanismes de renvoi appropriés entre elles. Si les autorités n'identifient pas et ne déterminent pas l'apatridie par le biais de procédures solides, les réfugiés apatrides peuvent être sérieusement désavantagés, et les décisions les concernant peuvent être illégales et susceptibles d'appel.

Le fait de ne pas s'identifier comme apatride ne devrait pas affecter les évaluations de crédibilité: Certains réfugiés apatrides peuvent ne pas être conscients de leur statut d'apatride ou de la pertinence de leur absence de nationalité, ou ils peuvent craindre de dire aux autorités qu'ils sont apatrides en raison d'expériences passées de discrimination ou de persécution. Si le (risque d') apatridie n'est pas identifié lors des étapes d'enregistrement, les doutes ultérieurs sur la nationalité d'une personne ne devraient pas affecter l'évaluation de sa crédibilité dans les procédures d'asile ou autres.

Il peut être difficile de prouver l'apatridie et les liens avec un pays: Certains réfugiés apatrides possèdent des documents qui montrent qu'ils sont apatrides, par exemple, les personnes qui avaient une nationalité mais l'ont perdue peuvent en avoir la preuve. Certains apatrides ont peu ou pas de preuves de leur identité, de leur apatridie, de leur lieu de naissance, de leurs liens familiaux ou de leurs liens avec un pays. Les décideurs devraient les aider à obtenir des preuves, si possible, accepter les preuves non documentaires et leur accorder le bénéfice du doute si aucune preuve n'est disponible.

Les apatrides ont souvent été victimes de discrimination: Certains ont été gravement désavantagés sur le plan social, politique et économique dans leur pays d'origine ou leur résidence antérieure. Par exemple, ils peuvent s'être vu refuser l'accès à la documentation et l'enregistrement des faits d'état civil, à l'éducation formelle et à l'emploi, aux soins de santé, à l'égalité de mariage et aux droits de propriété. Ils peuvent être encore plus désavantagés dans l'accès aux systèmes et processus bureaucratiques lorsqu'ils recherchent une protection en Europe.

L'apatridie peut être liée à un motif au titre de la Convention relative au statut des réfugiés, ou non: L'absence de nationalité peut être (en partie) la raison pour laquelle un apatride a quitté son pays d'origine, par exemple, les Rohingyas qui ont été persécutés en raison de leur appartenance ethnique et se sont vu refuser la nationalité au Myanmar. D'autres apatrides peuvent faire partie des personnes déplacées par un conflit plus généralisé, par exemple, les Palestiniens apatrides et les Kurdes fuyant la Syrie. Quoi qu'il en soit, l'apatridie doit être correctement déterminée et enregistrée et les apatrides protégés.

Obtenir plus d'informations

[European Network on Statelessness](#) (Réseau européen sur l'apatridie)

[Stateless Journeys](#) (Parcours des apatrides)

[Statelessness Index](#) (Index sur l'apatridie)

[UNHCR's Ending Statelessness website](#) (Site du HCR des Nations Unies Mettre fin à l'apatridie)

[UNHCR's Self-Study Module on Statelessness](#) (Module d'auto-apprentissage du HCR sur)

[Institute on Statelessness and Inclusion](#) (l'apatridie Institut sur l'apatridie et l'inclusion)

[Statefree](#)

Suivez un cours à [l'Institut sur l'apatridie et l'inclusion](#) ou à [l'université de Melbourne](#).

Les organisations en Europe peuvent [contacter le Réseau européen sur l'apatridie](#) au sujet des possibilités de formation.

Vous pouvez également [vous inscrire à notre liste de diffusion/bulletin](#).



«JE SUIS PASSÉ PAR TROIS PROCÉDURES D'ASILE ET UNE "PROCÉDURE SANS FAUTE". L'APATRIDIE N'ÉTAIT PAS CONSIDÉRÉE COMME UN MOTIF D'ASILE. LORS DE LA TROISIÈME PROCÉDURE D'ASILE, J'AI FINALEMENT OBTENU UNE PROTECTION INTERNATIONALE, MAIS POUR DES MOTIFS DIFFÉRENTS..... JE SUIS VICTIME DE DISCRIMINATION ET DE REJET.... JE NE PEUX ALLER NULLE PART.»

~ UN HOMME DE BIDON KOWEÏTIEN AUX PAYS-BAS